

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
034-213401094-20171018-59-2017-DE
Date de télétransmission : 24/10/2017
Date de réception préfecture : 24/10/2017

Séance du 18 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, et le dix-huit à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mmes DUMOULIN Mary-Andrée - FELIX Maryse - FLAMENT Chantal - GALZY Isabelle - JOURDAN Agnès - THOUREL Lucette
M. ALLEMANY Christian - FOREZ Daniel

Membres excusés et représentés par pouvoir :

M. BERTHOMIEU Michel donne procuration à M. FOREZ Daniel
M. SOULIE Christophe donne procuration à M. BOUTES Francis

Membres absents : Mmes GARRIGUE Sandrine - PAILLES Pilar -
M. MARTINEZ Nicolas - PAGEOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Mme THOUREL Lucette

59/2017 - Indemnité de gestion 2017

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 12/09/2017 le calcul de l'indemnité de Conseil aux receveurs pour l'année 2017.

Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et s'élève à **445,46 € TTC** pour Mme A. LIEBAERT

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, **SE PRONONCE FAVORABLEMENT, AUTORISE** M. Le Maire à verser l'indemnité de Conseil au receveur pour l'année 2017.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE MAIRE,
Francis BOUTES**


